



Assemblée générale

Distr. générale
23 août 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 70 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale :
renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire d'urgence fournie
par les organismes des Nations Unies**

Résultats du Sommet mondial sur l'action humanitaire

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été élaboré en application de la résolution 70/107 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de rendre compte de l'issue du Sommet mondial sur l'action humanitaire le plus tôt possible après sa tenue à Istanbul les 23 et 24 mai 2016. Il propose une analyse des thèmes prioritaires qui se sont dégagés du Sommet et présente en conclusion des recommandations visant à faire avancer les initiatives lancées et les engagements pris à cette occasion, et, plus largement, à faire progresser l'application du Programme d'action pour l'humanité.

* A/71/150.



I. Introduction

1. Les 23 et 24 mai 2016, j'ai convoqué le premier Sommet mondial sur l'action humanitaire à Istanbul. C'est la première fois dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies que des représentants d'États Membres, d'organisations non gouvernementales, de la société civile, de populations touchées par une crise, du secteur privé et d'organisations internationales, se réunissaient aussi nombreux afin de s'engager de manière collective et individuelle à réduire les souffrances et les besoins humanitaires, qui ont atteint un niveau sans précédent dans le monde.

2. Je tiens à exprimer ma reconnaissance au Gouvernement et au peuple turcs pour avoir accueilli le Sommet mondial et largement contribué à en assurer le succès, ainsi qu'aux 9 000 participants, notamment aux 180 États Membres – dont les deux tiers étaient représentés par des ministres ou des personnalités plus importantes encore, dont 55 chefs d'État et de gouvernement, et aux 23 000 personnes qui ont pris part aux consultations tenues en préparation du Sommet, lesquelles se sont étalées sur trois ans.

3. Les longues consultations qui l'ont précédé, son caractère multipartite et le grand nombre de participants qu'il a rassemblés ont fait du Sommet mondial un événement unique, tant sur le plan du fond que de la forme. Alors que les acteurs et perspectives étaient très divers, j'ai vu des représentants de gouvernements aller à la rencontre de membres de communautés résilientes, des banques multilatérales de développement unir leurs efforts pour accroître les investissements consacrés aux situations de fragilité, et le secteur privé nouer des partenariats stratégiques avec des organisations internationales. Le Sommet a illustré le potentiel de l'expression « Nous, peuples des Nations Unies », employée dans la Charte des Nations Unies, en mettant l'esprit humanitaire au service de la recherche de solutions collectives permettant de s'acquitter de responsabilités partagées.

4. Comme je l'ai indiqué dans le rapport intitulé « Une seule humanité, des responsabilités partagées¹ », que j'ai établi en vue du Sommet mondial, ce dernier a été organisé à une période marquée par des besoins humanitaires colossaux conjugués à une insuffisance sans précédent des financements nécessaires pour y subvenir. Les conflits armés et autres situations de violence, les catastrophes imputables aux risques naturels et aux effets des changements climatiques, les menaces sanitaires, l'intensification des inégalités, une précarité croissante caractérisée par l'extrême pauvreté et la faiblesse des institutions, comptent parmi les facteurs qui contribuent à cette aggravation sans précédent des besoins humanitaires.

5. Le Programme d'action pour l'humanité et les cinq responsabilités fondamentales² présentés dans mon rapport visaient à montrer que l'accroissement du montant de l'aide ne saurait suffire à combler les besoins humanitaires. Il faut pour ce faire lancer une action bien plus résolue et systématique, en s'appuyant sur

¹ A/70/709.

² Ibid., annexe : première responsabilité fondamentale : faire preuve de volonté politique pour prévenir et faire cesser les conflits; deuxième responsabilité fondamentale : faire respecter les normes qui protègent l'humanité; troisième responsabilité fondamentale : ne laisser personne de côté; quatrième responsabilité fondamentale : améliorer les conditions de vie – fournir une aide ne suffit plus, il faut mettre fin au dénuement; cinquième responsabilité fondamentale : investir dans l'humanité.

une volonté politique de prévenir et de faire cesser les conflits, et prendre des mesures vigoureuses dans les domaines de l'action humanitaire, du développement, des droits de l'homme et de la paix et de la sécurité afin de sauver des vies, de subvenir aux besoins humanitaires et d'atténuer les risques et la vulnérabilité.

6. Le Sommet mondial a permis de confirmer l'urgence et l'ampleur de la tâche qui nous attend et de souligner combien il est nécessaire de mettre au point une stratégie nouvelle et cohérente en vue de réduire les besoins. Je remercie les participants, notamment les nombreux chefs d'État et de gouvernement, qui ont accueilli avec satisfaction le Programme d'action pour l'humanité et de ses cinq responsabilités fondamentales et ont convenu que ce document constituait un cadre essentiel dont l'exécution contribuerait à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la concrétisation de notre promesse collective de ne laisser personne de côté.

7. Le Sommet a permis de lancer un programme pluriannuel favorisant le changement et la transformation. Les engagements fondamentaux auxquels de nombreux participants ont adhéré, les initiatives qui ont été mises sur pied et les milliers d'engagements individuels qui ont été pris ont permis de disposer d'un très large soutien en faveur de changements de stratégie majeurs qui auront un effet durable. Les parties prenantes doivent continuer de mettre tout leur poids derrière les engagements qu'ils ont pris.

8. Les acteurs locaux espèrent désormais que le rôle qu'ils jouent dans la prévention des crises, la préparation à celles-ci et les interventions en la matière sera apprécié à sa juste valeur et qu'ils seront consultés, soutenus et financés en conséquence. Les personnes déplacées à l'intérieur et à l'extérieur des frontières de leur pays et celles touchées par des crises devraient bénéficier d'un effort concerté de la communauté internationale visant non seulement à répondre à leurs besoins humanitaires, mais également à réduire systématiquement ceux-ci tout en renforçant leur protection et leur résilience. Les femmes et les groupes de femmes souhaitent recevoir davantage de moyens d'action et de ressources en vue de contribuer à renforcer la résilience des communautés, l'action humanitaire et les efforts de consolidation de la paix, et de jouer un rôle de premier plan en la matière; ils espèrent en outre que leurs besoins et droits particuliers seront respectés dans les situations de crise. En conséquence, les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées et les autres groupes particulièrement vulnérables en cas de crise seront davantage associés à la prise de décisions et bénéficieront d'un financement plus ciblé³.

9. Les participants au Sommet mondial ont également réaffirmé tout l'intérêt de réunir des parties prenantes très diverses afin de trouver des solutions à des problèmes communs. Ce n'est qu'en tirant parti des compétences et des idées d'un large éventail de parties prenantes que nous parviendrons à faire face à l'ampleur des enjeux et à procéder à des changements aussi importants que la situation l'exige. Les participants ont pris acte avec satisfaction du rôle de premier plan de la

³ Le présent rapport est complété par le document intitulé « Commitments to Action » (Engagements à agir) (voir www.worldhumanitariansummit.org), lequel analyse les types d'engagement pris à l'appui du Programme d'action pour l'humanité, précise le nombre d'initiatives mises sur pied et en fournit des exemples. Ce document sera également publié dans les mois à venir sur la Plateforme pour l'action, les engagements et la transformation, dont il est question aux paragraphes 58 et 59 du présent rapport.

société civile et du secteur privé, véritables partenaires stratégiques et non simples parties prenantes à consulter ou fournisseurs de ressources. L'ONU doit être, au-delà d'une organisation comptant 193 États Membres, l'enceinte où peuvent converger différentes voix, idées et ambitions.

10. Le Sommet mondial a montré combien il était difficile d'amener les parties prenantes à s'engager véritablement à apporter des changements dans les domaines qui aideraient le plus à sauver des vies, à mettre fin aux souffrances des gens et à préserver leur dignité. Nombreux sont ceux qui déclarent appuyer la prévention et le règlement des conflits ainsi que le respect du droit international, mais le faible nombre d'engagements nouveaux et concrets de nature à induire des changements sur le terrain atteste de la complexité de la tâche qui nous attend et de l'environnement politique avec lequel nous devons composer aujourd'hui. Si les États Membres et les dirigeants de ce monde ne prennent pas l'initiative de traduire leurs paroles en actes, les populations touchées par des crises continueront de souffrir et d'être privées d'une aide salvatrice. Tel est le plus grand défi que la communauté internationale doit encore relever.

11. Le présent rapport vise à mettre en lumière certains domaines prioritaires définis lors du Sommet mondial et à recenser les moyens de favoriser la mise en œuvre du Programme d'action pour l'humanité dans les années à venir. Il propose de grandes orientations mais ne précise pas en détail les mécanismes ou processus nécessaires à la réalisation d'initiatives individuelles.

12. Si l'ONU est particulièrement bien placée pour faciliter et guider ce processus, il sera nécessaire, pour que celui-ci aboutisse, de faire preuve de volonté politique, d'afficher une détermination indéfectible à changer les choses et d'assurer la collaboration de parties prenantes d'horizons divers. Au bout du compte, le succès du Sommet – qu'il s'agisse d'améliorer les conditions de vie des résidents d'Alep, en République arabe syrienne, de Bangui, en République centrafricaine, des îles du Pacifique et de l'océan Indien, ou des communautés victimes des ravages d'El Niño et de la sécheresse dans la Corne de l'Afrique et en Afrique du Sud, ou encore des déplacés se trouvant dans des camps au Soudan ou au Moyen-Orient – dépend des gouvernements, des communautés touchées par les crises, de la société civile, des organisations internationales et régionales ainsi que de l'Organisation des Nations Unies.

II. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire : un point de départ

13. Les participants au Sommet mondial se sont réunis pendant deux jours à Istanbul afin de faire part de leur engagement à placer l'être humain au cœur du processus décisionnel et des initiatives engagées. Dans leurs allocutions, les dirigeants de la planète ont réaffirmé que nos problèmes communs exigeaient des solutions communes et une plus grande coopération internationale. Ils ont souligné qu'il leur appartenait de prendre les mesures suivantes : réduire et éliminer les conflits en privilégiant la prévention et les solutions politiques; investir davantage dans des sociétés pacifiques et sans laissés-pour compte; respecter et défendre le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme; atteindre les plus défavorisés, notamment en réduisant les déplacements de populations et en veillant à l'autonomisation et à la protection des femmes et des filles; mettre en œuvre une nouvelle méthode de travail qui réponde aux besoins des

populations et limite les risques auxquels elles sont exposées ainsi que leur vulnérabilité; et reconnaître la nécessité de disposer d'un appui politique et de ressources financières à long terme.

14. Dans le cadre de sept tables rondes de haut niveau, de hauts responsables gouvernementaux et des représentants de la société civile et du secteur privé ont adhéré à 32 engagements fondamentaux⁴ définis en amont du Sommet mondial à l'appui du Programme d'action pour l'humanité, et pris des engagements politiques, juridiques et opérationnels concrets afin d'en promouvoir la concrétisation. La tenue de quinze séances extraordinaires a été l'occasion de lancer de nouvelles initiatives et de conclure de nouvelles alliances. De plus, dans le cadre de 132 manifestations parallèles, les représentants d'États Membres, d'organisations internationales, nationales et régionales, de populations touchées, d'organisations non gouvernementales, de communautés de la diaspora, d'organisations confessionnelles, du secteur privé, du milieu universitaire et d'autres, ont débattu des difficultés actuelles et futures, mis en commun les bonnes pratiques et scellé de nouveaux partenariats. Des partenaires et innovateurs technologiques internationaux de premier plan ont rehaussé de leur présence une foire de l'innovation consacrée aux solutions de pointe. De nombreuses manifestations spéciales, allant de représentations musicales à des expositions photographiques et des films, ont relaté des récits mettant en lumière la résilience, l'humanité et la dignité des êtres humains.

Tendances prioritaires qui se sont dégagées du Sommet

A. Protéger les civils et réduire au minimum les souffrances humaines

(Première et deuxième responsabilités fondamentales)

Prévenir les conflits et investir dans les situations fragiles

15. Les participants au Sommet mondial ont confirmé que la prévention et le règlement des conflits, notamment par l'élimination des causes profondes, constituaient la solution la plus importante et la plus efficace pour réduire considérablement les risques, la vulnérabilité et les besoins humanitaires de protection et d'assistance.

16. Afin de faire preuve de la volonté politique requise, certains États Membres se sont engagés à investir davantage dans les analyses d'alerte rapide, notamment en ce qui concerne les violations des droits de l'homme, et à atténuer les risques avant que la situation ne se dégrade. D'autres se sont déclarés résolus à user de leur qualité de membre du Conseil de sécurité de l'ONU pour veiller à ce que l'accent soit davantage mis sur les nouveaux risques de conflit et demander la tenue de réunions d'information sur ceux-ci ou pour créer un groupe de contact au début d'une crise. Un certain nombre d'États Membres se sont engagés à mettre en commun les bonnes pratiques en matière de prévention des conflits, à renforcer les

⁴ Les participants au Sommet mondial sur l'action humanitaire ont été invités à adhérer aux 32 engagements fondamentaux, définis en vue des sept tables rondes de haut niveau. Le présent rapport rend compte des engagements dont il a été fait part jusqu'au 4 juin 2016 sur la Plateforme en ligne du Sommet ou par courriel.

effectifs œuvrant dans ce domaine et à offrir d'autres formes de soutien à la médiation et à la prévention et au règlement des conflits.

17. Plus de 85 entités, dont 40 États Membres, ont adhéré à un ou plusieurs des engagements fondamentaux concernant la volonté politique de prévenir et de faire cesser les conflits, la plupart s'étant engagés à lutter contre les causes profondes des conflits et à réduire la fragilité en investissant dans des sociétés pacifiques et sans laissés-pour compte. Des engagements ont été pris pour faire en sorte que les femmes puissent véritablement s'impliquer et exercer des fonctions de direction dans le cadre des initiatives de médiation et de prévention des conflits. Certains participants se sont par ailleurs engagés à renforcer le rôle des jeunes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, notamment en organisant des dialogues nationaux et en assurant la mise en commun des bonnes pratiques. Dans une promesse de paix, 30 entités des Nations Unies et organisations de la société civile se sont déclarées résolues à s'attaquer aux causes des conflits et à la vulnérabilité, afin de réduire les besoins humanitaires qui en découlent.

Je tiens à exprimer ma gratitude aux chefs d'État et de gouvernement qui ont fait preuve d'initiative dans ce domaine lors du Sommet mondial. J'exhorte les États Membres et les autres parties prenantes à redoubler d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et encourage ceux qui ont pris des engagements en la matière à concrétiser leur soutien par des engagements précis et assortis d'échéances, et à évaluer périodiquement les progrès accomplis.

Bien que les participants au Sommet mondial aient reconnu qu'il était primordial d'accorder une plus grande attention à la prévention et à la résolution des conflits, le nombre relativement faible d'engagements individuels vis-à-vis de cette responsabilité fondamentale montre que ces deux objectifs restent une ambition louable mais ne font pas l'objet d'activités concrètes et opérationnelles dûment financées et défendues et bénéficiant de moyens adéquats. Il faut faire changer les choses. Si les responsables politiques des États Membres ne font pas preuve d'une plus grande détermination à prévenir et régler les conflits et à accroître la stabilité, nous ne parviendrons pas à réduire sensiblement l'ampleur des besoins humanitaires ni le déplacement sans précédent de personnes à l'intérieur et à l'extérieur des frontières.

Droit international humanitaire, droit international des droits de l'homme et droit international des réfugiés

18. Les participants au Sommet mondial ont affirmé qu'il était essentiel de respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme pour sauver des vies humaines, réduire les souffrances et préserver la dignité humaine pendant et après les conflits, ainsi que dans d'autres situations de violence. Ils ont par ailleurs reconnu qu'il restait beaucoup à faire pour prévenir et faire cesser les violations, et qu'il fallait notamment assurer une meilleure application des dispositions et veiller à ce que les auteurs de violations soient plus systématiquement amenés à rendre compte de leurs actes.

19. Près de 110 entités, dont 41 États membres, ont adhéré à un ou plusieurs des engagements fondamentaux concernant le respect des normes qui protègent l'humanité, la majorité des participants ayant privilégié la promotion et le

renforcement du respect du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés. L'importance du respect du droit international humanitaire a également été soulignée lors du Sommet, notamment dans une déclaration conjointe approuvée par 49 États Membres. Un groupe d'États Membres s'est par ailleurs engagé à limiter autant que possible l'impact sur les civils des armes explosives dans les zones peuplées. Certains États Membres et d'autres parties prenantes se sont déclarés résolus à renforcer la lutte antimines humanitaire et à promouvoir l'adhésion à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et la ratification de celle-ci.

20. Des participants ont indiqué être déterminés à continuer de repérer les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, d'enquêter sur celles-ci, de les analyser et de les signaler. Certains se sont engagés tout particulièrement à diffuser les règles de droit correspondantes, à proposer une formation sur celles-ci et à en promouvoir le respect. D'autres ont privilégié l'amélioration de la protection des agents humanitaires et des prestataires de soins de santé, des établissements de soins de santé, des écoles et d'autres infrastructures civiles. Les organisations confessionnelles se sont engagées à utiliser leurs réseaux pour sensibiliser au respect du droit international humanitaire et des principes humanitaires. Un large éventail de parties prenantes a en outre fait part de sa volonté de placer les principes humanitaires au cœur de ses travaux et souligné l'importance de ces principes dans le cadre de leur engagement à donner corps aux responsabilités fondamentales.

21. Il a par ailleurs été fait état de mesures permettant de repérer les violations du droit international humanitaire, de recueillir des données sur celles-ci et de les signaler. Un certain nombre d'États Membres se sont engagés à appuyer et promouvoir la coopération avec la Cour pénale internationale. Près de 20 % des engagements individuels en rapport avec cette responsabilité fondamentale étaient axés sur la prévention de la violence sexiste.

Le ferme appui des États Membres en faveur de la promotion et du renforcement du respect du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme, du droit international des réfugiés et des principes humanitaires, est aussi opportun que primordial. Il est toutefois nécessaire de lancer une action concertée aux niveaux national, régional et mondial afin de s'assurer que les civils bénéficient bien d'une assistance et d'une protection pendant et après les conflits, tels ceux auxquels nous assistons actuellement. J'exhorte toutes les parties à des conflits armés à autoriser et faciliter un accès humanitaire rapide et sans entrave. J'appelle en outre les États Membres, les groupes armés non étatiques et les organisations humanitaires à œuvrer au plein respect des principes humanitaires.

Il convient d'user du pouvoir politique et économique et de tirer parti des mécanismes juridiques pour faire en sorte que les parties à des conflits armés respectent les obligations qui leur incombent au titre du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés, et que les auteurs de violations soient amenés à rendre compte de leurs actes. J'appelle une nouvelle fois à lancer une campagne mondiale vigoureuse en vue d'inciter les États, la société civile et les dirigeants mondiaux à renforcer le respect

du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

B. Ne laisser personne de côté

(Troisième responsabilité fondamentale)

22. Que ce soit dans les déclarations faites par les dirigeants ou dans les engagements concrets qui y ont été pris, le Sommet a permis de réaffirmer sans ambiguïté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La concrétisation de l'engagement visant à ne laisser personne de côté exige des investissements plus conséquents sur les plans politique, financier et opérationnel afin qu'on puisse répondre aux besoins humanitaires immédiats tout en réduisant les besoins humanitaires et atténuant les risques et la vulnérabilité au fil du temps.

Réduire les déplacements forcés

23. Les participants au Sommet ont souligné que les déplacements forcés ne constituaient pas qu'un problème humanitaire mais intéressaient également la sphère politique et les domaines du développement et des droits fondamentaux. Le Sommet a joué un rôle déterminant dans la recherche d'un consensus sur une approche plus globale de la question des déplacements forcés, consistant à répondre aux besoins humanitaires immédiats des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays, à protéger les droits de ces personnes et à accroître l'appui destiné à leur assurer des moyens de subsistance durables et à renforcer les capacités et la résilience des déplacés et des communautés d'accueil. Cette approche doit s'accompagner d'une action politique et de cadres législatifs visant à éliminer les causes profondes des déplacements forcés, et d'une recherche de solutions durables sur le long terme.

24. Cent participants, dont 38 États Membres, ont adhéré à au moins un des engagements fondamentaux sur la question des déplacements forcés. La nouvelle approche a recueilli le plus grand nombre d'adhésions, suivie par l'engagement à favoriser des solutions sûres et durables et à prendre les mesures nécessaires pour réduire de 50 % le nombre de déplacés d'ici à 2030, conformément à l'objectif fixé. Certains États Membres se sont spécifiquement engagés à tenir compte des réfugiés et des déplacés dans les plans de développement nationaux et locaux, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation, aux moyens de subsistance, à la protection sociale et aux services sociaux. L'ONU, les organisations régionales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé se sont engagés à aider les pays à renforcer leurs dispositifs législatifs et politiques de protection des déplacés et de défense de leurs droits, et à répondre aux besoins à court et long terme des réfugiés, des déplacés et des communautés d'accueil.

25. Conscients de la nécessité de gérer les déplacements massifs de réfugiés de manière plus globale, un certain nombre d'États Membres ont réaffirmé leur volonté de continuer d'accueillir des réfugiés, conformément à leurs obligations internationales. Plusieurs ont annoncé leur intention de procéder à la réinstallation d'un plus grand nombre de réfugiés en 2016. De nombreux engagements financiers ont été pris par les banques multilatérales de développement, dont la Banque mondiale, des donateurs bilatéraux et d'autres partenaires financiers, l'objectif étant d'accorder des financements prévisibles et de renforcer les capacités des

communautés d'accueil en reconnaissance de leur contribution à l'intérêt général et des incidences financières connexes. En outre, sept banques multilatérales de développement ont accepté de collaborer au règlement de la crise des réfugiés et des migrants.

26. Au vu de l'accroissement, largement reconnu, du nombre de personnes déplacées par des catastrophes et les effets des changements climatiques, un groupe d'États Membres a lancé une plateforme sur les déplacements induits par les catastrophes naturelles, dont l'objectif est de prévenir les déplacements dus à des catastrophes naturelles et aux conséquences néfastes des changements climatiques et de mieux préparer à ces situations.

27. Compte tenu de l'augmentation des flux mixtes de réfugiés, de déplacés et de migrants, plusieurs engagements ont été pris lors du Sommet dans l'objectif de remédier aux vulnérabilités spécifiques des migrants. Certains États Membres se sont engagés à améliorer l'accès des migrants au marché du travail et aux services sociaux afin de renforcer leur capacité de faire face aux difficultés et leur autonomie. D'autres ont pris l'engagement d'améliorer la protection des migrants par le biais de l'enregistrement des naissances ou du renforcement des cadres législatifs et politiques.

J'invite les États Membres, les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes à s'unir pour améliorer la protection et l'aide offertes aux déplacés et à appuyer les politiques et les dispositifs qui permettent de réduire, dans des conditions dignes et sûres, à la fois les nouveaux déplacements internes et ceux qui perdurent, l'objectif étant de diminuer le nombre de déplacés d'au moins 50 % au niveau mondial d'ici à 2030. J'encourage également les acteurs de l'aide humanitaire et du développement à mettre en place des stratégies communes visant à faire passer les déplacés de la phase de la dépendance et de l'aide à celle d'une résilience et une autonomie accrues.

J'engage les États Membres, les organisations humanitaires et les organismes de développement à continuer de veiller à ce que les vulnérabilités particulières des migrants dans leurs pays d'origine, de transit ou de destination soient prises en compte, notamment en offrant protection et assistance à ces personnes et en leur permettant de contribuer activement à la vie de la société dans leur pays d'arrivée.

La prochaine étape cruciale pour les réfugiés, les migrants et leurs communautés d'accueil sera la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, qui se tiendra le 19 septembre 2016 et où les chefs d'État et de gouvernement conviendront d'engagements destinés à améliorer considérablement la vie des réfugiés et des migrants.

Les femmes et les filles en tant qu'agents du changement

28. Les participants au Sommet ont souligné que l'égalité entre les sexes, la réalisation des droits fondamentaux des femmes et des filles et l'autonomisation de celles-ci dans les sphères politique et humanitaire et dans le domaine du développement constituent une responsabilité universelle. Les compétences et l'expérience des femmes de tous âges et leur participation en tant que moteurs et

agents du changement sont essentielles à la prévention et la résolution des conflits, ainsi qu'à la consolidation de la paix et la formation de communautés résilientes.

29. Les gouvernements, les organisations régionales et les organisations d'aide humanitaire se sont engagés à garantir l'égalité entre les sexes et à contribuer à associer les femmes à la prise de décisions. Près de 100 entités, dont 41 États Membres, ont adhéré à l'engagement fondamental tendant à garantir la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les programmes humanitaires. Des 32 engagements fondamentaux, les engagements en faveur des femmes et des filles ont reçu la plus large adhésion de la part des États Membres.

30. Un certain nombre d'États Membres et d'autres parties prenantes ont fixé des objectifs s'agissant d'accroître les ressources allouées aux associations de femmes, y compris à celles qui représentent les femmes handicapées, de garantir une plus grande participation des femmes à la prises de décisions dans les domaines de l'action humanitaire et de la consolidation de la paix, et d'adapter les financements de manière à tenir compte du principe d'égalité entre les sexes. On a annoncé de nouveaux financements et programmes propres à favoriser l'éducation et la formation des femmes et des filles, à assurer à celles-ci des moyens de subsistance et à leur donner accès à des soins de santé sexuelle et procréative complets et de qualité. Les gouvernements se sont engagés à mettre en place des réformes législatives visant à garantir aux femmes de tout âge et aux filles une meilleure protection vis-à-vis de toute forme de violence sexiste, quel qu'en soit le cadre.

J'exhorte toutes les parties prenantes à faire en sorte, lorsqu'ils concrétiseront leurs engagements, de promouvoir l'égalité entre les sexes, de défendre les droits des femmes et des filles et d'élaborer et rendre accessibles au grand public des plans précis assortis d'objectifs concrets et dont les échéances ont été arrêtées. J'invite tous les États Membres à s'acquitter de leur obligation de protéger et de réaliser les droits fondamentaux des femmes de tous âges et demande à toutes les parties prenantes de veiller à promouvoir ces droits à toutes les étapes de la concrétisation des engagements pris dans le cadre du Programme d'action pour l'humanité.

Inclusion

31. Les participants au Sommet ont affirmé que nous ne pouvions nous acquitter de notre responsabilité de rétablir l'humanité et de promouvoir le principe humanitaire d'impartialité que si nous accordions la priorité aux besoins humanitaires et aux droits fondamentaux des personnes marginalisées et des plus vulnérables dans les mesures prises pour répondre à ces besoins, défendre les normes et réduire la vulnérabilité.

32. Des initiatives, fonds et coalitions ont été mis en place afin de garantir la prise en compte des besoins des personnes handicapées, des enfants et des jeunes, des migrants, des personnes âgées et autres personnes marginalisées dans la planification préalable et les interventions humanitaires. La Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire viendra appuyer l'élaboration d'une approche inclusive de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et du financement de l'assistance humanitaire. En adoptant la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, plus de 70 parties se sont engagées à mettre en place des mesures visant à permettre aux personnes

handicapées de participer et d'accéder pleinement aux programmes de secours, de protection et de relèvement. Les participants ont également adopté un pacte en faveur de la participation des jeunes à l'action humanitaire, qui contribuera à garantir la prise en compte des besoins des jeunes touchés par des crises et leur participation concrète aux activités de prévention et de gestion des crises.

Comme pour les autres initiatives, je recommande que des programmes de travail assortis de jalons concrets soient mis en place à l'appui des engagements liés à l'inclusion, et que ceux-ci fassent régulièrement l'objet d'examen et d'évaluations destinés à vérifier s'ils répondent effectivement aux besoins de protection et d'assistance des groupes marginalisés, réduisent ces besoins et appuient et favorisent la participation active de ces groupes aux décisions. Je propose que des mécanismes similaires soient mis en place en vue d'évaluer dans quelle mesure les jeunes sont associés à l'action humanitaire.

C. Travailler autrement

(Troisième, quatrième et cinquième responsabilités fondamentales)

33. Les consultations tenues en amont du Sommet mondial ont mis en évidence la nécessité d'une nouvelle méthode de travail qui réponde aux besoins des populations dans le respect de certains principes mais permette également de réduire ces besoins en atténuant les vulnérabilités et risques auxquels ces populations doivent faire face.

34. Près de 120 participants, dont 34 États Membres et près de 60 organisations non gouvernementales, se sont engagés à travailler autrement pour répondre aux besoins humanitaires immédiats des populations, tout en réduisant les risques auxquels elles font face et leurs vulnérabilités au moyen de réalisations collectives sur un horizon pluriannuel. Cet engagement fondamental a reçu le soutien du plus grand nombre de parties prenantes. En outre, les changements demandés au titre de la quatrième responsabilité fondamentale du Programme d'action pour l'humanité ont suscité le plus grand nombre d'engagements individuels parmi toutes les parties.

35. Les participants au Sommet ont créé un élan fort en faveur de cette nouvelle méthode de travail, comme le montrent les engagements à : renforcer la prise de décisions et l'appropriation au niveau local; dépasser le clivage action humanitaire-développement dans le respect total des principes de l'action humanitaire; améliorer la planification préalable et axer la planification et la programmation sur les risques; établir divers partenariats et alliances pour traiter de problèmes spécifiques; fournir un financement cohérent et suffisant afin de faire advenir ces changements.

Contrôle et prise en charge aux niveaux national et local

36. Le Sommet a marqué un tournant dans la manière d'envisager l'engagement, l'habilitation et le financement des acteurs nationaux et locaux, y compris les femmes et les associations de femmes. Les participants au Sommet ont également souligné que les personnes touchées par des crises ou en situation de risque n'étaient pas moins titulaires de droits et devaient être mises au centre du processus de décision.

37. De nombreux donateurs, organisations non gouvernementales internationales et organismes des Nations Unies ont pris l'engagement de déléguer le contrôle et la prise de décisions à des autorités plus proches des crises. On a également fixé des objectifs en ce qui concerne l'accroissement des financements accordés aux acteurs locaux et destinés au renforcement des capacités au niveau local. Dans le cadre du « grand compromis », l'engagement a été pris de confier 25 % du financement aux acteurs nationaux et locaux de manière aussi directe que possible d'ici à 2020. Des réseaux et des alliances ont été formés, comme la Charte pour le changement et le Network for Empowered Aid Response, dont l'objectif est d'appuyer et de garantir le contrôle au niveau local et la mobilisation de la population.

38. De nombreux engagements tendant à accroître le nombre de programmes de subventions en espèces et la prise en compte des risques dans la protection sociale ont été pris. Des engagements visant à mettre l'être humain au centre de la conception, de l'application et de la prise de décisions ont également été annoncés, notamment l'adoption de la Norme humanitaire fondamentale, par plus de 90 participants. Plus de 100 participants se sont également engagés à établir une stratégie commune afin de fournir des informations, de recueillir et analyser les données d'expérience des personnes touchées par des crises et de les répercuter dans la prise de décisions.

J'exhorte les donateurs, les organisations non gouvernementales internationales, les autorités nationales et les autres parties ayant pris des engagements de financement et de renforcement de capacités à se fixer des échéances et à procéder régulièrement à des examens internes pour vérifier dans quelle mesure ils sont parvenus à transférer le pouvoir de décision et d'application aux acteurs nationaux et locaux, lorsque cela est possible, et à rendre davantage compte de leur action aux personnes touchées par des crises. J'invite également les réseaux, tels ceux créés lors du Sommet, à promouvoir ces efforts et à suivre les avancées dans ces domaines.

Dépasser le clivage action humanitaire-développement

39. Le Sommet a abouti à un engagement attendu de longue date de transformer la coopération entre les acteurs de l'aide humanitaire et du développement.

40. Dans le document intitulé « Commitments to Action »⁵ (Engagements à agir), l'ONU s'est engagée à renforcer sa contribution aux mesures destinées à répondre aux besoins, à réduire les vulnérabilités et à améliorer la gestion des risques en collaborant avec les entités du système des Nations Unies et d'autres entités en vue d'obtenir, dans un cadre temporel pluriannuel, des résultats collectifs faisant fond sur les atouts particuliers de chacune. Certains États Membres, organisations non gouvernementales et organisations internationales se sont engagés à mener des

⁵ Le document « Commitments to Action », signé au cours du Sommet mondial sur l'action humanitaire par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et huit entités des Nations Unies (l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme alimentaire mondial, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires), et approuvé par la Banque mondiale et l'Organisation internationale pour les migrations, est toujours ouvert à la signature.

réformes internes visant à renforcer la programmation et le financement communs dans les domaines de l'action humanitaire et du développement; d'autres ont promis des financements flexibles sur un horizon pluriannuel pour obtenir des résultats collectifs.

41. Un certain nombre d'initiatives ont également été mises en place en appui à cette nouvelle approche. Grâce aux fonds « L'éducation ne peut pas attendre », les acteurs de l'aide humanitaire et du développement uniront leurs efforts afin d'accroître les services d'éducation dont disposent les enfants et les jeunes dans les situations de crise. L'initiative consistant à placer la santé au cœur de l'action humanitaire collective contribuera à l'obtention de meilleurs résultats en matière de santé à court et à long terme pour les personnes touchées par des crises, notamment en améliorant l'accès aux services de santé essentiels et en favorisant la préparation aux épidémies et les interventions dans ce domaine, en renforçant les systèmes de santé et en prévenant les attaques dirigées contre les prestataires de soins.

Nous nous sommes engagés à travailler autrement; nous devons désormais tenir nos engagements. Nos engagements doivent rapidement se traduire par des changements concrets, souples et adaptés aux contextes, toujours dans le respect des principes humanitaires. Des orientations de politique générale et des directives opérationnelles doivent être rapidement élaborées, notamment dans les domaines de l'analyse, de la planification, de la coordination, du contrôle et du financement. J'exhorte tous les États Membres à tenir compte de l'effet positif que le dépassement du clivage humanitaire-développement aura pour la formation de communautés plus résilientes et inclusives, et à apporter leur soutien à cet égard.

Planification, programmation et prise de décisions fondées sur les données et tenant compte des risques

42. Les participants au Sommet ont réaffirmé qu'il était temps de changer de stratégie et de devancer les crises en atténuant les risques à l'avance, et souligné qu'il importait de fonder la planification, le financement et la prise de décisions en matière de gestion des situations de conflit, d'adaptation aux changements climatiques, de réduction des risques de catastrophe, d'intervention et de relèvement sur des données et des analyses de risques communes.

43. À cet effet, une plateforme mondiale d'analyse des risques a été créée lors du Sommet. Cette plateforme aura pour objectif de favoriser la prise de décisions après évaluation des risques en combinant les données et informations concernant les risques multiples. À cet égard, l'ONU s'est également engagée à faire en sorte que tous ses plans et programmes tiennent compte des risques, et les organisations du secteur privé ont pris l'engagement d'encourager les mesures précoces afin de réduire au minimum les conséquences des risques et dangers connus. Les États Membres, les entités des Nations Unies, la Banque mondiale et les organisations du secteur privé se sont engagés à accroître le financement et l'assurance des risques pour les plus vulnérables, notamment par le biais du Forum sur le développement de l'assurance. Les donateurs, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations se sont massivement engagés à recueillir davantage de données ventilées par sexe, âge et handicap et à utiliser plus largement ces données, dans le cadre d'une stratégie tenant compte des risques.

Il faut prendre en compte les engagements tendant à améliorer l'analyse des risques multiples partagés dans les structures de prise de décisions et évaluer la mesure dans laquelle ils influencent les mesures prises ultérieurement. J'encourage à suivre de près les engagements financiers, à constater par écrit les résultats positifs des mécanismes d'assurance contre les risques et à partager ces informations afin d'en promouvoir l'utilisation. Les données, y compris les données ventilées par sexe, âge et handicap, doivent constituer le fondement de notre nouvelle façon de travailler et conditionner la prise de décisions.

Alliances et partenariats divers

44. Le Sommet a permis de créer des réseaux, alliances et initiatives qui stimuleront l'établissement de nouveaux partenariats solides : l'Alliance mondiale pour les crises en milieu urbain engagera ses membres à s'allier à des institutions et communautés urbaines aux fins de la gestion des risques et de l'atténuation des conséquences des crises; l'Alliance mondiale pour l'innovation humanitaire confiera des problèmes à des personnes potentiellement capables de les résoudre à l'aide de nouveaux outils et de nouvelles perspectives. Les capacités des organisations régionales seront renforcées par le Réseau d'organisations régionales pour l'action humanitaire. L'initiative Connecting Business apportera son soutien aux réseaux du secteur privé existants aux niveaux national, régional et thématique et participera à la création et au renforcement de tels réseaux; le Centre de données humanitaires permettra d'accroître la collaboration entre le secteur privé, le milieu universitaire, les praticiens et les responsables politiques afin de renforcer la prise en compte des données dans l'action humanitaire.

J'encourage ces nouveaux partenariats et alliances à faire preuve d'un fort esprit d'initiative, à mettre en place des plans d'action solides et à se fixer des objectifs clairs. Les États Membres et les autres parties intéressées devraient rallier ces initiatives en déterminant où leurs propres intérêts, leurs ressources et leur expertise peuvent être les plus utiles.

Il importe également de faire en sorte que l'espace de coopération unique que le Sommet mondial sur l'action humanitaire a offert à des parties si diverses ne disparaisse pas. J'encourage les États Membres, les organismes des Nations Unies, les groupements régionaux et les autres parties prenantes à créer des occasions permettant aux participants à ces initiatives de se rassembler et d'évaluer les progrès accomplis.

D. Catastrophes naturelles et effets des changements climatiques

(Troisième, quatrième et cinquième responsabilités fondamentales)

45. Les participants au Sommet ont souligné les graves effets des catastrophes naturelles et des déplacements de population liés au climat (accroissement des besoins humanitaires et montée de l'insécurité) et indiqué que les interventions en cas de catastrophe ne pouvaient être isolées des efforts plus vastes de développement et d'adaptation aux changements climatiques. Les composantes de notre nouvelle méthode de travail décrites ci-dessus ont également été considérées comme essentielles au renforcement de la résilience des communautés et à

l'atténuation des risques et vulnérabilités liés aux risques naturels et aux changements climatiques.

46. Plus de 105 participants, dont 44 États Membres, ont adhéré à au moins un des engagements fondamentaux relatifs à une gestion différente des risques et des situations de crise. L'engagement fondamental consistant à renforcer le contrôle et les capacités aux niveaux national et local en matière de gestion des risques liés aux catastrophes et au climat ont reçu le plus grand nombre d'adhésions des États Membres. Ces derniers ont également pris plusieurs engagements visant à accélérer l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), assortis d'importantes annonces de contributions en faveur de la réduction des risques de catastrophe et de la lutte contre les changements climatiques. Des engagements ont également été pris afin de renforcer la gestion des aspects des changements climatiques touchant à la sécurité.

47. Le Partenariat mondial pour la préparation aux catastrophes a été établi afin d'aider les 20 pays les plus exposés à parvenir à un niveau minimal de préparation aux catastrophes à l'horizon 2020. Les pays et organisations régionales se sont engagés à renforcer l'analyse des risques, les capacités de gestion des crises et la résilience face aux changements climatiques aux niveaux national, régional et local, et à adapter en conséquence les offres d'aide régionales et internationales. D'autres pays ont adhéré à l'engagement pris par l'Organisation mondiale des douanes pour faciliter la mobilité du personnel de secours et accélérer le dédouanement des biens de première nécessité.

48. Au sein de la coalition « Un milliard d'individus pour la résilience », diverses parties prenantes s'emploieront à aider un milliard de personnes à renforcer la résilience des communautés sur les dix prochaines années. Certains États Membres et le Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale se sont engagés à rendre les systèmes de protection sociale plus résistants aux crises.

Les partenariats régionaux et mondiaux doivent rapidement prendre effet par le biais de programmes de travail accompagnés de jalons et auxquels des ressources seront attribuées. Les nouvelles lignes directrices visant à dépasser le clivage humanitaire-développement devraient être adaptées au contexte et proposer des moyens de réduire les risques et la vulnérabilité engendrés par les catastrophes et les changements climatiques. Les pays sujets à des catastrophes et les petits États insulaires en développement auront besoin d'un soutien supplémentaire afin de se préparer aux catastrophes et d'atténuer les risques connexes.

J'exhorte également les États Membres à accélérer l'application et le financement du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris adopté dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de tous les autres programmes d'actions pertinents, comme les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, et à assurer la cohérence entre ces initiatives.

E. Élargir les sources de financement et accroître l'efficacité

(Cinquième responsabilité fondamentale)

49. Les participants au Sommet ont confirmé que des ressources et des outils financiers supplémentaires étaient nécessaires pour répondre à des besoins humanitaires sans précédent et réduire les besoins, les risques et la vulnérabilité, et qu'il fallait utiliser ces ressources de manière plus efficace et équitable afin de garantir qu'une plus grande part des fonds versés parvienne directement aux communautés.

50. Le Sommet a permis d'élargir la base de financement en attirant un groupe plus varié de donateurs et de types de mécanismes de financement. Plus de 100 participants, dont 36 États Membres, ont adhéré à au moins un des engagements fondamentaux concernant le financement. De nouveaux financements et des financements supplémentaires destinés au Fonds central pour les interventions d'urgence ont été annoncés, ce qui portera les ressources du Fonds à 1 milliard de dollars d'ici à 2018. La plateforme islamique mondiale pour le financement et l'investissement d'impact et nombre d'autres initiatives de financement islamiques viendront également élargir la base de financement pour les populations touchées par des crises. La plateforme mondiale de gestion des crises, qui sera bientôt lancée par la Banque mondiale, offrira également des ressources pour l'atténuation des risques et la gestion des crises aux pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, et plus particulièrement à ceux accueillant des réfugiés.

51. La pierre angulaire des engagements visant à accroître l'efficacité des programmes est le « grand compromis », un accord dans lequel des donateurs, des entités des Nations Unies, l'Organisation internationale pour les migrations, des consortiums d'organisations non gouvernementales nationales et internationales et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se sont engagés à obtenir progressivement des gains d'efficacité, jusqu'à 1 milliard de dollars par an sur une période de cinq ans, notamment en réduisant les fonds préaffectés et en recourant plus largement au financement pluriannuel.

52. Les participants au Sommet ont réaffirmé le caractère essentiel de mesures opérationnelles telles que les programmes de subventions en espèces et le financement plus direct des acteurs locaux pour accroître l'efficacité, soutenir les actions collectives et stimuler les économies locales. Plusieurs donateurs et partenaires d'exécution se sont engagés à privilégier davantage l'assistance en espèces, et des objectifs ont été fixés concernant l'augmentation des fonds directement alloués aux acteurs locaux. Plusieurs acteurs du secteur privé ont annoncé des améliorations en matière de sécurité et de normalisation des paiements en ligne.

Le monde n'a jamais été aussi riche qu'aujourd'hui et, pourtant, le manque de ressources met constamment en péril notre capacité de sauver des vies et de réduire les souffrances. Les fonds flexibles et non préaffectés versés par diverses sources en faveur de la protection et de l'aide humanitaire demeurent insuffisants, ce qui crée un déficit intolérable. J'incite vivement tous les acteurs à honorer leurs engagements financiers et exhorte tous les États Membres et les autres parties prenantes à accroître les montants prévisibles, flexibles et pluriannuels qu'ils versent en réponse aux appels humanitaires, au Fonds central pour les

interventions d'urgence et aux fonds de financement commun pour les pays. Il est également crucial d'apporter un appui financier et politique aux nouvelles plateformes de financement qui visent à réduire les risques et les vulnérabilités dans des situations de crise prolongée ou de fragilité. En outre, j'encourage à prendre des initiatives en matière d'efficacité, notamment en ce qui concerne les programmes de subventions en espèces et le soutien aux acteurs locaux, et à définir des indicateurs clairs et des cadres d'établissement de rapports afin d'accélérer la mise en œuvre et de promouvoir la responsabilité effective.

III. Faire avancer la mise en œuvre du Programme d'action pour l'humanité

53. Le Sommet mondial a servi de point de départ et permis d'accélérer les efforts que nous déployons ensemble pour prévenir et gérer les crises de manière différente. Les principaux résultats mentionnés plus haut ont trait à certains des thèmes les plus importants qui se sont dégagés du Sommet, mais il convient de faire progresser la mise en œuvre du Programme d'action pour l'humanité dans son ensemble.

54. Les progrès accomplis à cet égard dépendront des capacités de direction et de l'esprit d'initiative des diverses parties prenantes qui ont contribué au succès du Sommet mondial. Nous devons tous apporter notre contribution en fonction de nos capacités et points forts respectifs. On ne saurait s'en remettre exclusivement à l'ONU ou à une autre entité, que ce soit du point de vue des responsabilités ou des capacités.

55. La section qui suit propose une feuille de route simple destinée à faciliter la mise en œuvre du Programme d'action pour l'humanité et des engagements connexes – tant ceux pris au Sommet que ceux à venir – et l'établissement de rapports à ce sujet. Cette feuille de route comprend quatre éléments : a) informations et rapports sur les engagements existants et à venir; b) rapport annuel sur les progrès réalisés; c) bilan des résultats obtenus et des changements opérés; d) dialogue et activités de sensibilisation suivis.

56. Les étapes et outils énumérés ne sont en aucun cas exhaustifs. Toutes les parties prenantes doivent maintenir l'élan nécessaire à la mise en œuvre du Programme d'action pour l'humanité en tenant compte de leurs propres compétences et domaines d'influence.

A. Recueillir des données et rendre compte de la concrétisation des engagements pris

57. Des milliers d'engagements destinés à faire progresser la mise en œuvre du Programme d'action pour l'humanité ont été pris lors du Sommet mondial⁶, le

⁶ Les chiffres concernant les engagements individuels comprennent ceux qui ont été enregistrés par les parties prenantes sur la plateforme en ligne du Sommet mondial sur l'action humanitaire ou soumis au Secrétariat du Sommet par courrier électronique jusqu'au 15 juillet 2016. Le processus de vérification des engagements individuels auprès des parties prenantes est en cours. Les chiffres ne tiennent pas compte des engagements oraux exprimés lors du Sommet.

principe de base étant qu'il incombe au premier chef aux parties prenantes de promouvoir et concrétiser les engagements et de faire rapport à ce sujet.

58. Toutefois, il est également nécessaire de préserver l'esprit de collaboration affiché lors du Sommet et de faire en sorte que les progrès se poursuivent. Il conviendra, pour ce faire, de créer une structure commune pour la collaboration, l'échange de bonnes pratiques et d'autres formes dynamiques de coopération. Une Plateforme en ligne pour l'action, les engagements et la transformation sera mise en place afin de permettre une mobilisation suivie et de proposer des orientations pour de nouveaux engagements. Elle constituera également la principale source d'information permettant d'analyser les progrès accomplis et d'en rendre compte. La Plateforme :

a) Favorisera la transparence, puisqu'elle rendra publiques les promesses d'action individuelles et collectives, les adhésions aux engagements fondamentaux et les initiatives concernant le Programme d'action pour l'humanité;

b) Sera fondée sur l'auto-évaluation et permettra le suivi continu des progrès en offrant à toutes les parties prenantes la possibilité d'observer les engagements et réalisations des autres acteurs : elle sera interactive, permettant aux utilisateurs de consulter les différentes promesses d'action et d'analyser les tendances;

c) Servira de base à la poursuite de la mobilisation en faveur du Programme d'action pour l'humanité. Elle constituera un espace dynamique qui servira de vitrine et suscitera de nouveaux partenariats et collaborations;

d) Comprendra les résultats du Sommet lui-même, et notamment les communiqués, déclarations et textes issus des diverses réunions.

59. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires sera chargé de veiller à ce que la Plateforme puisse assurer ces fonctions essentielles, en collaboration avec les partenaires concernés. Les États Membres et les autres parties prenantes devront impérativement apporter leur appui, sous la forme de ressources, de compétences et d'une participation active.

B. Rendre compte des progrès accomplis : rapport de synthèse annuel

60. Afin de susciter de véritables changements, comme les participants au Sommet mondial l'ont demandé, nous devons évaluer périodiquement les progrès accomplis et recenser les domaines où ils laissent à désirer. Un rapport de synthèse annuel sera établi pour contribuer à cette évaluation.

61. Le rapport de synthèse sera établi sur la base des informations communiquées par le biais de la Plateforme et grâce à un suivi ciblé. J'ai demandé au Bureau de la coordination des affaires humanitaires de coordonner l'élaboration de ce rapport, qui s'appuiera sur la Plateforme et d'autres sources d'information pertinentes, et tiendra compte des nouveaux travaux de recherche. Ce rapport complétera ceux du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

62. Le rapport de synthèse peut être étayé par une enquête annuelle ou une action analogue, l'objectif étant d'obtenir les perspectives de tout un éventail d'entités régionales et de parties prenantes. Il devrait également tirer parti de l'utilisation

croissante de mécanismes communs de rétro-information, qui permettent une contribution directe des communautés concernées.

63. L'établissement de rapports devrait être éclairé par la présentation d'analyses, notamment thématiques, sur certaines questions prioritaires abordées lors du Sommet mondial, telles que les programmes de subventions en espèces, le partage de données et l'analyse ou l'une des nombreuses autres questions intersectorielles. Ces analyses, qui seraient présentées par les organes du Comité permanent interorganisations, la société civile, la communauté scientifique et universitaire et d'autres sources, pourraient enrichir les rapports individuels.

64. Certains aspects du Programme d'action pour l'humanité doivent être mis en œuvre uniquement ou principalement par un seul groupe de parties prenantes, comme les États Membres, les donateurs ou les premiers intervenants. L'utilisation et la mise en commun d'examen critiques par les pairs est un outil important permettant d'échanger les bonnes pratiques et de surmonter les difficultés communes.

C. Évaluer les réalisations et les changements en profondeur : bilan des progrès accomplis

65. Toute mise en route d'un processus et toute accélération de celui-ci doivent naturellement tendre à un objectif final, au regard duquel il faut pouvoir déterminer si les changements souhaités ont été opérés. L'appréciation globale des progrès réalisés consistera à voir si le nombre de personnes touchées par des conflits, des crises ou des situations de risque et de vulnérabilité a diminué, et si les plus vulnérables ont bénéficié des avancées obtenues dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

66. Il sera nécessaire d'organiser, dans les trois à cinq prochaines années, une réunion de haut niveau afin d'évaluer l'ensemble des progrès obtenus et de recenser les lacunes qui requièrent une plus grande attention de notre part. Ce processus pourrait prendre en compte les progrès signalés par le biais de la plateforme en ligne et des rapports annuels, ainsi que les avancées enregistrées dans le cadre des instances intergouvernementales, interinstitutions et autres, et pourrait faire fond sur les initiatives prises aux niveaux régional, national et local.

D. Poursuivre le dialogue et la mobilisation

67. Le Sommet mondial a été l'occasion, grâce à l'implication des participants et aux échanges qu'il a suscités, de réfléchir aux problèmes communs et de faire avancer collectivement des initiatives qui, s'il n'avait pas eu lieu, seraient restées des actions isolées. Certains États Membres et d'autres parties prenantes n'ont pas disposé du temps nécessaire pour prendre, avant la tenue du Sommet, des engagements illustrant leur intérêt pour la question. La suite donnée au Sommet devra donc offrir des possibilités d'échanges pour mieux soutenir les promesses d'action annoncées et favoriser les engagements supplémentaires. On trouvera ci-après des exemples d'instances régionales, nationales, internationales et intersectorielles qui se prêteraient à ces échanges.

1. Instances internationales

Instances intergouvernementales

68. J'encourage les États Membres à engager un dialogue suivi sur les questions clefs soulevées lors du Sommet mondial, en usant de toutes les voies offertes par les mécanismes intergouvernementaux, notamment les réunions et résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, telles que les résolutions annuelles sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies. Le débat consacré aux affaires humanitaires du Conseil économique et social permet aux États Membres d'échanger sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des engagements relatifs aux aspects pertinents du Programme d'action pour l'humanité. En outre, le renforcement du dialogue entre le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix, demandé par l'Assemblée dans sa résolution 70/262 et par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2282 (2015) afin de favoriser la cohérence et la complémentarité des activités menées dans les domaines des secours humanitaires, du développement et de la paix et de la sécurité, peut également jouer un rôle important.

69. L'Assemblée générale offre l'occasion de poursuivre les échanges en établissant un lien plus clair entre les priorités de l'action humanitaire et les programmes mondiaux plus vastes, notamment au cours du débat général annuel. J'encourage également la prise en compte, dans le dialogue associé au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, des contributions apportées par les États Membres et les parties prenantes en vue de réduire les besoins humanitaires en général.

70. Nombre des questions abordées dans le Programme d'action pour l'humanité, notamment celles relatives à la protection des civils et au droit international humanitaire, intéresseront le Conseil de sécurité. Le Programme d'action préconise notamment l'intensification de l'action menée pour signaler les violations présumées du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, et le renforcement de la capacité d'apprécier la situation en cas de crise ou conflit. Par l'intermédiaire de mon Bureau, de mes Représentants spéciaux, du Coordonnateur des secours d'urgence et d'autres acteurs de premier plan de l'ONU, je m'efforcerai de tenir le Conseil informé des progrès accomplis et des difficultés rencontrées concernant ces questions. En outre, je me félicite que les États Membres aient mis l'accent sur l'intention du Conseil de demander des conseils spécifiques, stratégiques et ciblés à la Commission de consolidation de la paix, et souhaitent que celle-ci réunisse et conseille les organismes des Nations Unies aux fins du maintien de la paix.

71. Le Conseil des droits de l'homme joue également un rôle important dans la réalisation des objectifs du Programme d'action pour l'humanité, notamment en luttant contre les violations des droits de l'homme qui constituent les signes avant-coureurs des crises et conflits à grande échelle. Les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme, en particulier les organes conventionnels, les procédures spéciales et l'examen périodique universel, sont autant d'outils très utiles pour avancer sur le volet du Programme d'action touchant aux droits de l'homme. Je continue également d'attacher une grande importance aux réunions annuelles des États parties aux instruments juridiques internationaux relatifs au droit

international humanitaire et aux droits de l'homme qui favorisent le respect du droit international et la réalisation des objectifs du Programme d'action.

72. Grâce au partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale, nous continuerons de prendre part aux discussions sur le rôle des instruments financiers nouveaux et existants qui sont pertinents pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'humanité. Je me félicite également du maintien de la collaboration avec d'autres institutions financières internationales et banques régionales, qui ont fait preuve d'un remarquable pouvoir mobilisateur lors du Sommet mondial. La réunion annuelle de la Banque mondiale et les réunions de son Comité du développement offrent d'importantes occasions d'évaluer les progrès réalisés dans ces domaines.

Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

73. Les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se sont mobilisées à tous les niveaux et ont fourni des orientations pratiques pour l'organisation et la tenue du Sommet mondial. Dans des domaines tels que la protection du droit international humanitaire, la prévention et l'intervention à l'échelle locale, le renforcement de la résilience, la sécurité du personnel sanitaire, le rôle du Croissant-Rouge va de l'élaboration de politiques à la fourniture d'aide humanitaire. Depuis de nombreuses années, la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui se réunit tous les quatre ans, joue un rôle essentiel en tant qu'instance contribuant au développement et à la protection du droit international humanitaire, et s'occupant d'autres questions fondamentales pour la communauté humanitaire. De ce fait, elle donne l'occasion d'aborder les questions liées au Programme d'action ou s'inspirant de celui-ci qui sont pertinentes pour la mission fondamentale du Mouvement international.

Instances internationales multipartites

74. D'autres instances internationales ont également apporté une contribution importante au Sommet mondial, comme le Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État, qui a adopté la Déclaration de Stockholm intitulée « Surmonter la fragilité et consolider la paix dans un monde en mutation ». Les réunions du Dialogue international, les publications et les examens par les pairs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques constituent des outils importants permettant de promouvoir ces engagements.

75. Il existe de nombreuses instances, gouvernementales, non gouvernementales ou des Nations Unies, qui rassemblent des acteurs multiples pour examiner les politiques et pratiques, et qui joueront un rôle essentiel dans la mise en œuvre du Programme d'action pour l'humanité. Par exemple, au sein du système des Nations Unies, le Forum mondial annuel sur les politiques humanitaires, organisé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, peut servir d'espace où il sera possible de mettre en lumière et mesurer les progrès accomplis concernant les principales priorités et initiatives et de faire le lien avec d'autres programmes de changement à l'échelle mondiale. Ce forum et les autres instances réunissant différents groupes de parties prenantes doivent continuer de bénéficier d'une participation et d'un appui massifs.

Instances interinstitutions

76. Nombre des engagements annoncés lors du Sommet mondial ont été pris par l'Organisation des Nations Unies et ses organes directeurs. Jusqu'à la fin de mon mandat en tant que Secrétaire général, je continuerai de diriger les activités du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination visant à promouvoir les positions de l'ensemble du système des Nations Unies et les questions pertinentes pour l'Organisation et ses partenaires qui font avancer la mise en œuvre du Programme d'action. Des accords de politique générale ont déjà été obtenus dans certains domaines et doivent maintenant être transposés sous forme de directives opérationnelles par l'intermédiaire des organes compétents, tels que le Comité permanent interorganisations, le Groupe des Nations Unies pour le développement et leurs groupes de travail respectifs.

2. Instances et groupements régionaux**Organisations et groupements régionaux**

77. Les groupements d'États Membres au niveau régional jouent un rôle important en stimulant l'action et en élaborant des positions communes qui font avancer la mise en œuvre des différents volets du Programme. Par exemple, la Position africaine commune sur l'efficacité humanitaire lancée par l'Union africaine début 2016, le nouveau partenariat établi entre l'Organisation de la coopération islamique et la Banque islamique de développement et les politiques de grande envergure dirigées par l'Union européenne, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes peuvent produire des changements profonds. J'encourage ces entités et les autres groupements régionaux, ainsi que le nouveau Réseau d'organisations régionales pour l'action humanitaire, à continuer d'aider les États Membres à faire avancer la concrétisation de ces engagements.

Groupes directeurs régionaux

78. Dans le cadre des consultations tenues en vue du Sommet mondial sur l'action humanitaire, les groupes directeurs régionaux se sont employés à faire en sorte que le Sommet tienne compte des divers contextes qui définissent les besoins humanitaires. J'encourage vivement le recours durable à ces groupes informels afin de maintenir diverses formes de mobilisation et de faire mieux connaître le Programme d'action pour l'humanité.

3. Instances locales et nationales

79. L'impact du Programme doit en définitive se faire sentir aux niveaux national et local, où il incombe en premier lieu aux États Membres de prévenir les crises et d'y apporter une réponse. Je recommande vivement de continuer à recourir aux processus nationaux qui ont joué un rôle important dans la préparation du Sommet mondial, tels que le dialogue parlementaire, l'examen des politiques nationales et les campagnes de sensibilisation. Les instances locales de concertation demeurent elles aussi importantes dans la mesure où elles permettent de recenser les forces agissantes et les capacités locales et de clarifier les besoins et les priorités grâce à la participation des populations locales.

80. J'encourage les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire, les équipes de pays pour l'action humanitaire et les équipes de pays des Nations Unies à aider, par l'intermédiaire du système des Nations Unies au niveau national, les États Membres à s'acquitter de leurs engagements. Cette aide peut consister en la fourniture de conseils techniques, le partage de bonnes pratiques ou l'organisation de dialogues entre groupes de parties prenantes en vue d'élargir les partenariats.

4. Instances et réseaux transversaux

81. De nombreux groupes de parties prenantes et instances de concertation ont un impact aux niveaux national, régional et international. Ceux qui sont répertoriés ci-après sont susceptibles de faire avancer la mise en œuvre du Programme d'action pour l'humanité.

Instances de concertation avec la société civile

82. Les engagements annoncés par les organisations non gouvernementales, notamment la création de nouvelles normes, chartes et plateformes, font partie des engagements les plus prometteurs pris lors du Sommet mondial. Les acteurs de la société civile, qui jouent un rôle de premier plan dans la fourniture d'aide humanitaire, se sont également exprimés avec beaucoup de conviction sur des sujets tels que la responsabilisation, la protection des droits et la nécessité de veiller à ce que les populations touchées par des crises soient au centre de tous nos efforts. La société civile, y compris les organisations non gouvernementales internationales et locales ainsi que les groupes confessionnels, les diasporas et les communautés de migrants, doit continuer de remplir le rôle crucial qui est le sien en prenant des initiatives, fournissant des services et exécutant des activités de sensibilisation et d'information, notamment par le biais de la collaboration avec les communautés concernées.

Réseaux du secteur privé

83. La participation du secteur privé a été prise en compte tout au long du Sommet mondial, et les participants ont pris acte de son rôle stratégique au-delà du financement, notamment en ce qui concerne la mise à profit des compétences de base, le renforcement de la résilience des communautés et l'appui à la relance de l'économie et au rétablissement des moyens de subsistance. Je salue les importants engagements et mesures pris par le secteur privé lors du Sommet et encourage les États Membres et autres parties à poursuivre leur collaboration avec les partenaires du secteur privé en tirant pleinement parti de leurs compétences et capacités, notamment par le biais de l'initiative Connecting Business. Je prie instamment les entreprises de rendre compte de leurs progrès par le biais de la Plateforme pour l'action, les engagements et la transformation et de leurs propres instruments de communication.

Recherche et constitution de bases de données factuelles

84. De nombreux universitaires, organismes de recherche et groupes de réflexion ont contribué au travail de recherche et à la constitution de la base de données factuelles qui ont servi de fondement au Programme. J'engage les universitaires et instituts de recherche à continuer de s'employer à enrichir la base de données factuelles qui permettra d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du

Programme, afin de mettre en lumière les engagements et initiatives qui ont un impact, les domaines dans lesquels les données sont insuffisantes et les moyens d'adapter les instruments de mesure des progrès aux différents contextes. Les résultats de ces travaux de recherche et d'analyse pourraient être présentés sur la Plateforme pour l'action, les engagements et la transformation, et servir de contribution au rapport de synthèse annuel.

B. Information et sensibilisation à l'échelle mondiale

85. Afin de préserver le caractère inclusif et ouvert des mesures prises au Sommet mondial, j'appelle toutes les parties prenantes à faire part des aspects les plus importants des progrès accomplis, des bonnes pratiques et des principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme d'action, ainsi que leurs expériences personnelles en la matière. Si l'on veut maintenir la mobilisation, il importera de mener des campagnes d'information et de sensibilisation, notamment par le biais des médias traditionnels et des nouveaux médias. Les participants au Sommet ont en outre considéré que les représentants mondiaux à tous les niveaux, des chefs d'État aux dirigeants communautaires, avaient un rôle essentiel à jouer s'agissant de relayer l'urgence qui caractérise nos défis communs dans leurs zones d'influence respectives. Je les encourage à prendre des mesures leur permettant d'exercer ce rôle, afin qu'ils se fassent les champions du Programme d'action sur le plan politique.

IV. Conclusions et recommandations

86. **Ce n'est que dans les mois et années à venir que nous pourrons juger du succès du Sommet mondial sur l'action humanitaire et de son caractère transformateur, à mesure que nous ferons preuve de notre volonté collective de faire progresser la concrétisation des engagements pris lors du Sommet et de faire résolument avancer la mise en œuvre du Programme d'action pour l'humanité. Nous devons nous adapter lorsque des difficultés et des possibilités se présenteront et appliquer les nouvelles méthodes de travail que nous avons retenues en collaborant avec l'ensemble des parties prenantes et des partenaires présents lors du Sommet.**

87. **Compte tenu de ce qui précède, outre les propositions que j'ai faites tout au long du présent rapport, je recommande ce qui suit :**

a) **Les États Membres, l'Organisation des Nations Unies, les organisations humanitaires et toutes les autres parties prenantes doivent concrétiser de toute urgence les initiatives et engagements pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, les défendre, mobiliser un appui en leur faveur et rendre compte chaque année des progrès concrets qu'ils auront accomplis en la matière sur la Plateforme en ligne pour l'action, les engagements et la transformation;**

b) **Les États Membres, l'Organisation des Nations Unies, les organisations humanitaires et toutes les autres parties prenantes sont encouragées à continuer de prendre des engagements supplémentaires et des initiatives pour faire avancer la mise en œuvre du Programme d'action pour l'humanité et la concrétisation des cinq responsabilités fondamentales énoncées**

dans le rapport « Une seule humanité, des responsabilités partagées », notamment en adoptant les engagements fondamentaux, et à continuer d'appuyer les initiatives prises lors du Sommet au moyen d'un soutien financier, politique et opérationnel;

c) Les États Membres, l'Organisation des Nations Unies, les organisations humanitaires et toutes les autres parties prenantes doivent défendre leurs engagements et collaborer avec les parties prenantes dans le cadre de leur mise en œuvre afin de mobiliser les capacités, les ressources et les compétences des divers acteurs pouvant contribuer à atténuer les souffrances et les besoins humanitaires;

d) Les États Membres sont encouragés à faire progresser la mise en œuvre du Programme d'action pour l'humanité, de ses cinq responsabilités fondamentales et des autres principaux résultats du Sommet, par le biais de délibérations menées au sein des instances intergouvernementales chargées de répondre aux besoins humanitaires et de réduire les risques et la vulnérabilité;

e) Les États Membres, l'Organisation des Nations Unies, les organisations humanitaires et toutes les autres parties prenantes doivent continuer de renforcer les ressources dont ils disposent et de réaliser des gains d'efficacité afin de remédier d'urgence au déficit de financement, de répondre aux besoins humanitaires et de réduire les risques et la vulnérabilité, notamment en s'assurant des moyens de financement prévisibles, flexibles et pluriannuels, en élargissant la base des donateurs, en investissant dans des programmes de prévention et de planification préalable, en équilibrant le financement de l'aide humanitaire, de la lutte des changements climatiques et du développement et en tirant parti du large éventail d'outils financiers disponibles;

f) Les États Membres, l'Organisation des Nations Unies, les organisations humanitaires et toutes les autres parties prenantes sont encouragés à fournir un appui technique et financier aux acteurs locaux chargés de répondre aux besoins humanitaires et de réduire les risques et la vulnérabilité, et à soutenir les personnes touchées par des crises et les acteurs nationaux et locaux, en particulier dans les pays en développement, afin de s'acquitter de leurs engagements et de faire avancer la mise en œuvre du Programme d'action pour l'humanité.